
**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du mercredi 14 avril 2021

Le mercredi 14 avril 2021 à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en visio-conférence, sur la convocation adressée le 6 avril par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en distanciel :

M. Benoît BARANGER, CC Touraine Ouest Val de Loire
Mme Roselyne BIENVENU, Région Pays-de-la-Loire
Mme Roselyne BIENVENU, CU Angers Loire Métropole
Mme Christelle CARDET, Région Pays-de-la-Loire
Mme Régine CATIN, Région Pays-de-la-Loire
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Ile-Bouchard
M. Laurent GÉRAULT, Région Pays-de-la-Loire
M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire
Mme Isabelle PAIN, Région Centre-Val de Loire
M. Jackie PASSET, La Ménitré
M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye
Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire

Excusés ayant donné procuration :

Mme Nathalie PONTROUÉ, Crouzilles, à Mme Isabelle PAIN
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire, à Mme Sophie TUBIANA

Excusés :

M. Roch BRANCOUR, Région Pays-de-la-Loire
Mme Isabelle GAUDRON, Région Centre-Val de Loire
M. Jean-Patrick GILLE, Région Centre-Val de Loire
Mme Sabrina HAMADI, Région Centre-Val de Loire
Mme Sophie LAGRÉE, CC Chinon, Vienne et Loire
M. Paul OPREA, Loire-Authion
Mme Alice WANNERROY, Tours Métropole Val de Loire

Secrétaire de séance : Madame Régine CATIN

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 13 Nombre de pouvoirs : 2 Nombre de voix : 15

Convention Parc naturel régional / Communauté de communes Baugeois-Vallée relative à la mise en œuvre du Territoire Engagé pour la Nature

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu la Charte 2008-2023 en vigueur,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Considérant que dans le cadre de la programmation 2020 du Contrat de Parc avec la région Pays de la Loire, le Parc a bénéficié d'un poste de coordinateur pour l'élaboration des Territoires Engagés pour la Nature (TEN) sur la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et la communauté de communes du Baugeois ;

Considérant que la Communauté de communes Baugeois-Vallée a arrêté son projet pour être soumis à l'avis du comité des finances (Conseil Régional, Agence de l'eau, Office régional de la biodiversité) pour septembre ;

Considérant que le projet de territoire fondé sur la biodiversité se décline en intégrant des actions diverses pluri-thématiques (urbanisme, tourisme, culture, éducation...) dans une recherche de transversalité ;

Considérant qu'afin d'avoir une vision globale des actions menées en faveur de la biodiversité, il intègre d'autres politiques et procédures, notamment en investissement le contrat nature procédure de la Région Pays de la Loire ;

Considérant que les actions portées sous maîtrise d'ouvrage Parc en fonctionnement seront identifiées dans le Contrat de Parc 2021 – 2023 ;

Considérant que le programme est décliné en 9 actions thématiques elles-mêmes composées d'une ou plusieurs opérations ;

Considérant que le TEN oblige à porter des Atlas de biodiversité communaux ;

Considérant que le programme TEN de la Communauté de communes Baugeois-Vallée prévoit le financement d'un poste pour l'animation générale du projet de territoire sur 3 ans ;

Considérant que vu la technicité acquise par le Parc durant les années d'animation du contrat nature ;

Considérant que la mission principale du poste sera d'accompagner les porteurs de projets et de suivre l'avancement de chaque action ;

Considérant la sollicitation émise par la Communauté de communes Baugeois-Vallée en date du 19 janvier 2021 ;

Considérant qu'il a été convenu que le Parc de par son expérience et sa forte implication sur la mise en œuvre opérationnelle du programme d'actions porterait ce poste ;

Considérant l'ouverture en Comité syndical du 13 février 2021 d'un poste sur Contrat de projet pour l'animation et la coordination du TEN Baugeois-Vallée ;

Considérant que ce poste serait financé à hauteur de 30% au titre du Contrat Nature et 50% par le Feder ;

Considérant que la Communauté de communes Baugeois-Vallée s'est engagée à soutenir à hauteur de 15% ce poste sur trois ans ;

Les membres du Bureau à l'unanimité :

- ✓ autorisent la Présidente à signer la convention cadre de coopération public-public avec la Communauté de communes Baugeois-Vallée et tout document pouvant y afférer.

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,


Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par la Présidente
Compte-tenu de la transmission en
Sous-préfecture et de la publication

Le 26 AVR, 2021

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du mercredi 14 avril 2021

Le mercredi 14 avril 2021 à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en visio-conférence, sur la convocation adressée le 6 avril par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en distanciel :

M. Benoît BARANGER, CC Touraine Ouest Val de Loire
Mme Roselyne BIENVENU, Région Pays-de-la-Loire
Mme Roselyne BIENVENU, CU Angers Loire Métropole
Mme Christelle CARDET, Région Pays-de-la-Loire
Mme Régine CATIN, Région Pays-de-la-Loire
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Île-Bouchard
M. Laurent GÉRAULT, Région Pays-de-la-Loire
M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire
Mme Isabelle PAIN, Région Centre-Val de Loire
M. Jackie PASSET, La Ménitrie
M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye
Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire

Excusés ayant donné procuration :

Mme Nathalie PONTROUÉ, Crouzilles, à Mme Isabelle PAIN
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire, à Mme Sophie TUBIANA

Excusés :

M. Roch BRANCOUR, Région Pays-de-la-Loire
Mme Isabelle GAUDRON, Région Centre-Val de Loire
M. Jean-Patrick GILLE, Région Centre-Val de Loire
Mme Sabrina HAMADI, Région Centre-Val de Loire
Mme Sophie LAGRÉE, CC Chinon, Vienne et Loire
M. Paul OPREA, Loire-Authion
Mme Alice WANNERROY, Tours Métropole Val de Loire

Secrétaire de séance : Madame Régine CATIN

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 13 Nombre de pouvoirs : 2 Nombre de voix : 15

Approbation du Contrat de Parc 2021-2023 avec la région Centre Val de Loire

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu la Charte 2008-2023 en vigueur,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Le Parc a délibéré lors de son bureau du 16 décembre 2020 pour adopter le Contrat de Parc 2021-2023 avec la Région Pays de la Loire.

Début mars 2021, la région Centre Val de Loire a transmis à chacun de ses trois Parcs un projet de Contrat de Parc s'inscrivant également sur la période 2021-2023 et intégré au projet de Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027.

Ces contrats de Parcs se déclinent autour de quatre axes communs à chacun des Parcs mais avec des objectifs et des typologies d'actions finançables différenciées pour tenir compte de la spécificité de nos territoires.

Ces axes concernent :

- ✓ préserver la biodiversité et restaurer les continuités écologiques ;
- ✓ conforter les atouts qui font l'attractivité touristique, économique, et résidentielle des territoires ;
- ✓ soutenir une agriculture de proximité et respectueuse du vivant pour un système alimentaire sain, local et équitable ;
- ✓ anticipation et adaptation des territoires aux conséquences du changement climatique.

D'un point de vue financier le Contrat de Parc 2021-2023 identifie à nouveau une aide au fonctionnement général des Parcs complémentaire à la dotation statutaire .

Pour notre Parc, elle s'élève désormais à 119 926 € au lieu de 91 719 € en 2020.

Ce contrat de Parc identifie des crédits spécifiques à hauteur de 50 000 € sur trois ans pour la révision de la charte.

Le projet de Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027 (CPER) voit la disparition de l'aide à l'ingénierie inscrite au volet territorial, soit 33 333 €/an désormais intégrée dans l'aide complémentaire au fonctionnement.

La répartition financière prévisionnelle maximale se décompose comme suit :

Type de financement	2021	2022	2023
Dotation statutaire	322 000 €	322 000 €	322 000 €
Aide au fonctionnement	119 926 €	119 926 €	119 926 €
Programme annuel d'opérations en investissement	81 718 €	81 718 €	81 718 €
Programme annuel d'opérations en fonctionnement	54 479 €	54 479 €	54 479 €
Aide forfaitaire ponctuelle unique pour accompagner la révision de la charte (aide en fonctionnement)	16 666 €	16 667 €	16 666 €

Les membres du Bureau, à l'unanimité, délibèrent favorablement sur ce Contrat de Parc 2021-2023 et autorisent Madame la Présidente à signer ce dernier ainsi que tout document y afférant.

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,

Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par le Président
Compte-tenu de la transmission en
Sous-préfecture et de la publication
Le 26 AVR. 2021

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du mercredi 14 avril 2021

Le mercredi 14 avril 2021 à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en visio-conférence, sur la convocation adressée le 6 avril par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en distanciel :

M. Benoît BARANGER, CC Touraine Ouest Val de Loire
Mme Roselyne BIENVENU, Région Pays-de-la-Loire
Mme Roselyne BIENVENU, CU Angers Loire Métropole
Mme Christelle CARDET, Région Pays-de-la-Loire
Mme Régine CATIN, Région Pays-de-la-Loire
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Ile-Bouchard
M. Laurent GÉRAULT, Région Pays-de-la-Loire
M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire
Mme Isabelle PAIN, Région Centre-Val de Loire
M. Jackie PASSET, La Ménittré
M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye
Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire

Excusés ayant donné procuration :

Mme Nathalie PONTROUÉ, Crouzilles, à Mme Isabelle PAIN
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire, à Mme Sophie TUBIANA

Excusés :

M. Roch BRANCOUR, Région Pays-de-la-Loire
Mme Isabelle GAUDRON, Région Centre-Val de Loire
M. Jean-Patrick GILLE, Région Centre-Val de Loire
Mme Sabrina HAMADI, Région Centre-Val de Loire
Mme Sophie LAGRÉE, CC Chinon, Vienne et Loire
M. Paul OPREA, Loire-Authion
Mme Alice WANNERROY, Tours Métropole Val de Loire

Secrétaire de séance : Madame Régine CATIN

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 13 Nombre de pouvoirs : 2 Nombre de voix : 15

Accroissement temporaire d'activité de 6 mois

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu la Charte 2008-2023 en vigueur,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Considérant la demande acceptée de mise en disponibilité de la chargée de mission « paysages » ; à compter du 15 juin 2021 et pour une durée de 6 mois ;

Considérant la mission de préservation et de valorisation des paysages reconnue comme essentielle pour les Parcs naturels régionaux ;

Considérant le projet stratégique du projet de charte 2023-2038 et la mesure spécifique relative à l'affichage ;

Les membres du Bureau à l'unanimité :

- ✓ autorisent la création d'un poste de catégorie A, filière technique ou administrative de 6 mois dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité. L'embauche est envisagée au 7 juin 2021 pour permettre un léger tuilage.

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,


Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par la Présidente
Compte-tenu de la transmission en
Sous-préfecture et de la publication
Le 26 AVR. 2021